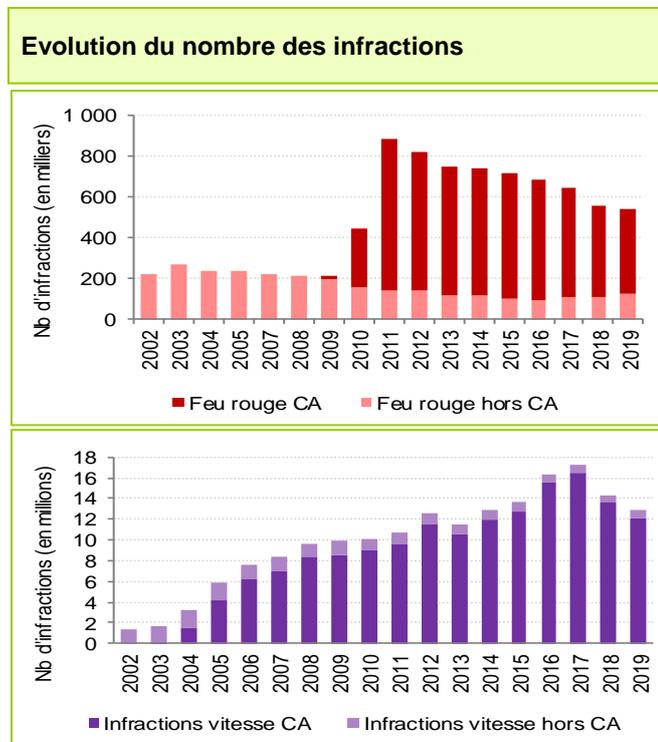


## Les infractions

Plus de 26 millions d'infractions au code de la route ont été relevées en 2019.

Depuis 2018, plusieurs millions d'infractions au stationnement (celles concernant le non-paiement) sont devenues des « forfaits post-stationnement » et ne sont plus comptabilisées comme des infractions.



Source : Les infractions au code de la route et l'impact sur le permis à points, Bilan statistique de l'année 2019, ONISR, 2020.

### Dispositif du contrôle automatisé

Radars	CA vitesse fixe (y compris tourelle)	CA vitesse mobile	CA vitesse radar autonome	CA feux rouges
2003	48			
2004	228	165		
2005	689	313		
2006	822	457		
2007	1 137	721		
2008	1 473	827		
2009	1 661	932		118
2010	1 823	933		435
2011	2 100	933		638
2012	2 345	929		713
2013	2 473	867		712
2014	2 511	841		770
2015	2 541	787	22	788
2016	2 525	884	202	786
2017	2 509	884	275	778
2018	2 499	904	262	763
2019	2 137	950	249	758

21 % des radars automatiques **fixes de vitesse** sont sur autoroute, 77 % sur routes nationales ou départementales, 3 % sur voies communales.

35 % des radars **feux rouges** sont dans des agglomérations comportant plus de 500 000 habitants, 31 % entre 100 000 et 500 000 habitants et 34 % moins de 100 000 habitants.

Source : DSR-DCA

Les polices municipales ont relevé 7,4 millions d'infractions en Procès-Verbal électronique (PVe), dont 6,2 millions concernent du stationnement dangereux.

### Contraventions (hors polices municipales)

17,6 millions de contraventions ont été relevées en 2019. Elles représentent 96,4 % des infractions établies en 2019.

73,6 % sont des contraventions à la **vitesse** : 12,9 millions d'infractions ont été relevées par les contrôles traditionnels et par le dispositif du contrôle automatisé (CA), un nombre en baisse de - 9,8 % par rapport à 2018.

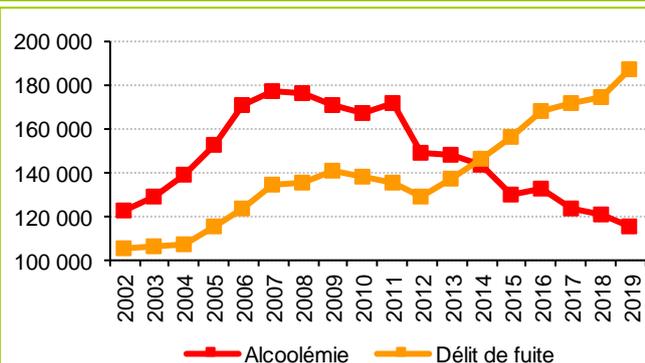
- 12,2 millions d'infractions sont relevées par les radars du CA vitesse (mobiles et fixes), un nombre en baisse de - 10,9 %. Le CA recueille 93,9 % des infractions à la vitesse. Les excès de vitesse relevés sont à 95,3 % des excès de moins de 20 km/h.
- 788 457 infractions sont relevées hors CA, en hausse de + 9,7 %. Les excès de moins de 20 km/h ne représentent que 13,8 %, alors que 40,9 % des excès sont entre 20 et 30 km/h, 17,7 % entre 30 et 40 km/h et 7,4 % au-delà de 40 km/h.

Les autres contraventions sont réparties ainsi :

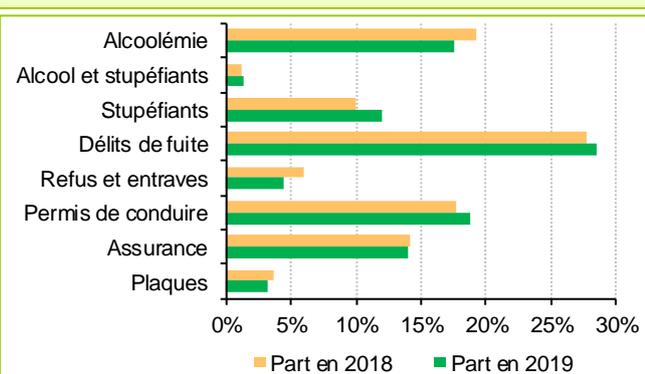
- 1,2 million d'infractions pour **stationnement dangereux**, en baisse de - 2,8%.
- 1,12 million d'infractions aux **règles administratives**, en baisse de - 5,8 % : elles sont constituées par des infractions non délictueuses à l'assurance, défauts de présentation de documents afférents au véhicule, circulation de véhicule sans visite technique périodique, plaques et certificats d'immatriculation non conformes.
- 1,02 million d'infractions aux **règles de conduite** (dont 403 946 usage du **téléphone** portable, 31 204 port d'oreillettes), soit + 7,7 %.
- 718 045 infractions aux **règles de priorité** (stable par rapport à 2018) : dont 411 526 infractions feu rouge relevées par le CA (- 7,8 %) – chiffre comprenant le franchissement de feux tricolores et aux passages à niveau, 127 149 franchissements de feux rouges hors CA (+ 2,4 %), et 121 170 non-respect du panneau « stop » (+ 5,5 %).
- 61 362 **alcoolémies contraventionnelles** (taux inférieur à 0,8 g/l de sang), en baisse de - 14,0 %.
- 440 368 infractions pour défaut dans les équipements des utilisateurs ou de l'état des **véhicules** en baisse de - 4,7 %, dont 149 970 infractions pour **défaut de port de la ceinture** de sécurité, 35 914 pour **défaut de port du casque** et 33 284 pour **défaut de port de gants en 2RM**.

Avec 12,6 millions de contraventions enregistrées, les radars du CA vitesse (2 137 radars fixes et 950 mobiles) et du CA feux rouges (758) constatent 71,4 % de l'ensemble des contraventions. 2,1 millions des contraventions du CA ont été envoyées à l'étranger (- 15,2 %) dans les 19 pays partenaires.

### Evolution des délits liés à l'alcoolémie et des délits de fuite

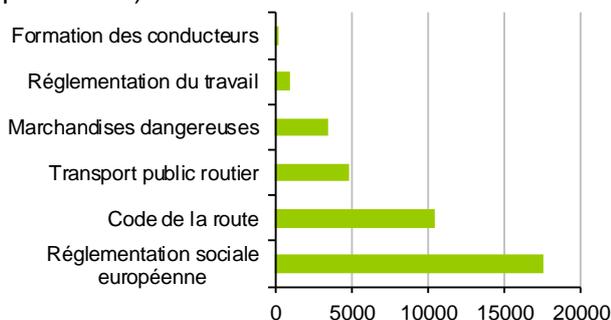


### Répartition des familles de délits 2018-2019

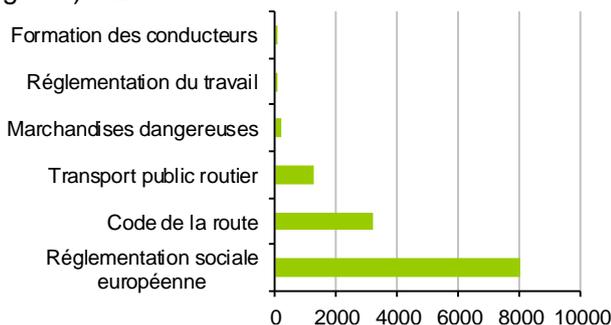


### Le contrôle des transports terrestres en 2016

Le contrôle **sur route** vise tous les types de transport routier (marchandises ou transport collectif de personnes). 37 657 infractions relevées :



Le contrôle en **entreprise** vise les transporteurs routiers, les commissionnaires de transport, les entreprises de transport routier pour compte propre et les donneurs d'ordre (industriels, chargeurs). 12 841 infractions relevées :



Source : Les services chargés de la régulation des transports routiers en région, Rapport d'activité 2016, DGITM/DST, 2019.

### Délits<sup>1</sup> routiers

654 734 délits ont été relevés en 2019, soit + 4,0 % par rapport à 2018. Ils représentent 3,6 % de l'ensemble des infractions 2019 (PN+GN+CA).

Cinq types d'infractions constituent 91,0 % des délits :

- 187 343 **délits de fuite** après un accident, en hausse de + 7,4 % ;
- 123 219 **défauts de permis** de conduire, en hausse de + 10,4 % ;
- 115 385 infractions relatives à l'**alcoolémie** au volant, en baisse de - 4,8 % par rapport à 2018 ;
- 91 767 **défauts d'assurance** (+ 2,4 %) ;
- 78 137 délits liés à l'usage de **stupéfiants**, en hausse de + 23,3 % en 2019.

### Contrôles d'alcoolémie

9,03 millions de dépistages d'alcoolémie ont été réalisés en 2019, nombre en baisse par rapport à 2018. 303 385 tests se sont avérés positifs, soit 3,4 % des dépistages.

- 8,8 millions de contrôles (97,6 % du total) sont préventifs (à l'initiative des forces de l'ordre) ou lors d'infractions. Ils s'avèrent positifs dans 3,2 % des cas.
- 75 589 contrôles ont été réalisés lors d'accidents corporels (y compris mortels). 5 047 usagers testés ont une alcoolémie supérieure au taux légal, soit 6,7 % d'usagers positifs, contre 6,4 % en 2018.
- 141 619 dépistages ont eu lieu lors d'accidents matériels. Ils sont positifs dans 10,4 % des cas. Ce taux, supérieur à celui observé dans les accidents corporels, s'explique par la sélection opérée pour ces tests non systématiques lors d'accidents matériels.
- 138 647 dépistages ont été réalisés suite à la commission d'une infraction initiale, avec un taux de positivité de 22 %.

### Contrôles de l'usage de stupéfiants

435 027 dépistages de stupéfiants ont été réalisés en 2019. Ce nombre est en hausse de + 28,0 % par rapport à 2018, en lien avec le fort investissement des forces de l'ordre sur cette thématique. 88 107 tests se sont avérés positifs (+ 22,3 %) contre 72 016 en 2018, nombre déjà en hausse de + 28,1 %.

368 809 dépistages ont été opérés à titre préventif ou lors d'infractions, avec un taux de positivité de 22,9 %.

31 416 dépistages ont été réalisés en cas d'accidents corporels (y compris mortels) avec un taux de positivité de 5,0 % (1 584 conducteurs testés impliqués dans les accidents corporels étaient positifs aux stupéfiants), contre 4,5 % en 2018.

<sup>1</sup> Source : Les infractions au code de la route et l'impact sur le permis à points, Bilan statistique de l'année 2019, ONISR, 2020.